

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

CULTURE

**DEMANDE SUBVENTION DRAC POUR
MOBILIER, MATÉRIEL NOTAMMENT
NUMÉRIQUE (PROJET CULTUREL)**

Délibération : 11.2014.084

Transmis en préfecture le :

21 novembre 2014

Séance du : 18 novembre 2014

Compte-rendu affiché le 24 novembre 2014

Date de convocation
du Conseil Municipal : 12 novembre 2014

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT
(à partir du point 2), François VURPAS (jusqu'au
point 3), Marie-Paule GAY, Yves GAVault,
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale
ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY,
Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard
GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-
PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Christian ARNOUX, François VURPAS (à partir du
point 4)

Pouvoirs :

Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, François
VURPAS à Marie-Paule GAY (à partir du point 4)

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Fabienne TIRTIAUX

La ville de Saint-Genis-Laval s'est engagée depuis 5 ans dans un nouveau projet culturel, éducatif et social, ainsi que dans un projet architectural de rénovation de la Médiathèque.

Ce projet a pour point de départ une volonté municipale : faire de la culture un vecteur de rapprochement entre les Saint-Genois, offrir un lieu culturel de rencontres et d'échanges où il fera bon vivre.

Il fixe une ambition : créer la Médiathèque de demain qui s'orientera sur des pratiques innovantes et des ambiances repensées pour répondre aux attentes de chacun mais aussi aux besoins de tous, dans une société en pleine évolution à l'ère du numérique.

La Médiathèque proposera donc à sa réouverture de nouveaux services dans des espaces renouvelés.

- Elle facilitera l'accès aux ressources numériques et aidera le public à les utiliser. Elle développera en complément d'une offre physique (tablettes individuelle et collective, liseuses ...), des ressources en ligne (livres numériques, auto-formation...) consultables sur place ou à distance;
- Elle proposera des outils informatiques adaptés, facilement déplaçables, qui permettront une grande variété d'utilisation et une meilleure réactivité face à l'évolution des usages;
- Avec le changement de technologie (de l'électromagnétisme à la radio fréquence/RFID) pour l'identification des documents, la gestion des transactions et la sécurisation, elle proposera des automates de prêts/retours des documents en libre accès. Les usagers gagneront ainsi en autonomie et le personnel sera plus disponible pour développer des activités de conseil et d'information;
- Elle offrira d'autres services, comme la musique sur supports physiques mais aussi sous forme dématérialisée, l'image avec le développement du fonds de DVD fiction, le jeu avec des jeux vidéo sur place pour tous les publics;
- D'autres espaces plus spécifiques (espace citoyen, salle de spectacle) permettront la tenue de contes, débats, conférences ...

Dans un même temps, les nouveaux espaces aménagés en cohérence avec le projet architectural accueilleront un mobilier et une signalétique adaptés.

- afin de favoriser l'appropriation des nouveaux lieux par le public, le mobilier sera mobile et modulable pour permettre une reconfiguration permanente des espaces, adaptée aux utilisations, individuelle ou collective et susceptible de continuer à répondre à l'évolution probable des usages;
- la signalétique veillera à une orientation parfaite et une gestion efficace des flux.

Ces projets nécessitent l'achat de matériel divers (ordinateurs, outils numériques, matériel de projection et de sonorisation ...), de mobilier et signalétique.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du partenaire concerné par le projet (DRAC) pour l'achat de matériels, mobilier, signalétique.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Fabienne TIRTIAUX ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,
Roland CRIMIER**



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
